

Critères d'adhésion pour les membres collectifs actifs

a) Appartenance institutionnelle

Le demandeur est un institut formant des personnes actives dans la formation en pédagogie spécialisée.

b) Reconnaissance étatique

L'institut et ses filières de formation disposent d'une reconnaissance étatique.

c) Continuité

La continuité de l'institut et de ses filières de formation sont assurées.

d) Niveau de formation

Les filières de formation correspondent au niveau des hautes écoles spécialisées, c'est à dire qu'elles se situent dans le domaine de la formation tertiaire.

e) Qualité et quantité

Les filières de formation sont, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, en adéquation avec les règlements de reconnaissance des diplômes de la CDIP. Les formations intègrent les connaissances scientifiques actuelles. Elles sont par ailleurs dispensées par un corps enseignant disposant des compétences requises et qui participent activement à des recherches scientifiques.

f) Objectifs de formation

Les filières de formation fournissent aux étudiants les compétences nécessaires pour pouvoir travailler en tant que professionnel-l-e-s dans le domaine de la pédagogie spécialisée.

g) Déroulement de la formation

Les formations se conforment aux lignes directrices de Bologne.

Le présent document a été approuvé par le comité de l'UIPC lors de sa séance du 26 janvier 2009